

## Voile féminin au Moyen Age : pudeur et modestie dans la symbolique chrétienne

Lise Ducloix

---

Pour citer le travail publié sur le site internet du Centre de Recherche Numérisée et pour la Fonction Publique CRNFP : Ducloix, Lise, « Voile féminin au Moyen Age : pudeur et modestie dans la symbolique chrétienne », CRNFP, Articles Histoire, 2024, [www.crnfp.com](http://www.crnfp.com). *date de la consultation sur le site web.*

Fichier pdf généré le 11/07/2024

---

À savoir : Les travaux consultés et téléchargés sur le site du Centre de Recherche Numérisée et pour la Fonction Publique CRNFP sont protégés par la politique du site web CRNFP et les termes et conditions d'utilisation du site internet du Centre de Recherche Numérisée et pour la Fonction Publique CRNFP. Consultez ces termes et conditions à l'adresse [www.crnfp.com](http://www.crnfp.com) à tout moment (©).

Vous devez faire preuve d'honnêteté intellectuelle et citer les travaux utilisés.

---

Le site internet du Centre de Recherche Numérisée et pour la Fonction Publique CRNFP est représenté par un nom de domaine, ses conditions légales sont présentées sur le site internet conformément aux obligations et lois internationales et européennes.

## **Voile féminin au Moyen Age : pudeur et modestie dans la symbolique chrétienne**

Women's veil in the Middle Ages: Modesty in Christian Symbolism

Au cours du Moyen Age, le statut et l'état de la femme deviennent des enjeux qui cherchent à être délimités dans une société médiévale où son rôle est prédéfini. Les attentes envers les femmes sont nombreuses et participent à la définition et à la place qu'on souhaite leur donner. Le voile chrétien médiéval est un objet aux multiples significations, dont certaines peuvent être associées à des normes de genre. Ces dernières participent à l'établissement de caractéristiques spécifiquement féminines. Dès lors, le voile peut être associé à différentes vertus que l'on attend de la part des femmes, telles que la pudeur ou la modestie.

### La modestie féminine dans l'enseignement de Tertullien et Cyprien dès les premiers siècles du christianisme

Saint Paul est le premier à exhorter les femmes à porter le voile dans le cadre d'une morale chrétienne, tout en élaborant une conception théologique et anthropologique nouvelle<sup>1</sup>. Par la suite, certains penseurs chrétiens ont participé à la fondation de cette pratique à caractère spirituel et religieux en la mentionnant dans leurs œuvres. En ce sens, il faut d'abord s'intéresser à la place que prend le voile dans les quelques textes fondateurs d'une doctrine et d'une morale chrétienne. C'est dans ce contexte que l'on voit émerger les premières associations morales et symboliques du voile. Le tissu se charge de significations que l'on va chercher à justifier tout en exhortant les femmes à le porter. Il devient aussi un enjeu qui s'inscrit au sein d'interprétations nouvelles concernant le statut de la femme et de son rôle. L'étude de ces textes peut apporter une complémentarité aux préceptes énoncés par l'Apôtre et cette analyse des enjeux concentrée sur les premiers siècles après Jésus-Christ, forme une approche essentielle pour mieux aborder ceux du début du Moyen Age. Cela se justifie par le fait que les Pères de l'Église et les premiers théologiens, constituent une source de référence sur laquelle se reposent les prédicateurs et les hommes d'Église de la période médiévale.

Cependant, comprendre la pratique du port du voile au cours de cette période révèle plusieurs difficultés pour l'historien. En effet, les sources ne sont pas abondantes et si une seule concerne dans son entièreté l'usage du voile, les autres n'en font que la mention<sup>2</sup>. Toutefois, le voile peut être associé à des questions plus générales autour de la modestie, de la pudeur ou de la vertu. Pour analyser ces différentes caractéristiques dans les écrits, nous mettons en avant deux auteurs principaux : Tertullien et Cyprien de Carthage.

Tertullien (vers 155 - vers 225) est l'un des principaux théologiens et moralistes de l'Occident des premiers siècles du christianisme. Son ouvrage *De virginibus uelandis*, datant du début du IIIe siècle, est une référence en ce qui concerne l'usage du voile féminin dans la religion chrétienne. Il revient dans ce dernier, sur la prescription que Saint Paul fait aux femmes concernant le port du voile, dans le but de définir et de justifier les propos de l'Apôtre. Il consacre entièrement son traité au sujet du voile féminin abordant plus largement des questions

<sup>1</sup> 1 Co 11, 3-14.

<sup>2</sup> Voir : DUCLOIX Lise, « Étude méthodologique et épistémologique sur le sujet du voile féminin dans l'Occident chrétien du Ve au XVe siècle », CRNFP, Articles Histoire, 2024.

anthropologiques et théologiques quant au statut de la femme. Il atteste et reconnaît que cette pratique est une coutume héritée. Mais selon lui, cette dernière s'est pratiquée contre la Vérité. Ainsi s'oppose Vérité et Coutume à travers leur rôle normatif. En ce sens, il tend à réaffirmer les raisons de l'emploi de cet usage, l'inscrivant ainsi dans une nouvelle perspective religieuse. Ici, si la Coutume trouve sa légitimité dans son ancienneté, elle ne prévaut pas sur la Vérité, qui, découlant du Christ et révélée par le Paraclet, est antérieure à toute chose<sup>3</sup>. Tertullien rappelle qu'il n'existe qu'une seule règle de foi immuable, celle de croire en Dieu et en Jésus-Christ, à la différence de la discipline et des mœurs qui peuvent évoluer<sup>4</sup>. Il prêche la tolérance lorsqu'il expose la situation à Carthage. Certains, au nom de la coutume, souhaitent que les vierges ne soient pas tête couverte dans l'assemblée. Selon lui, cette position est presque persécutrice pour les vierges voilées, alors même que les usages différents coexistaient jusqu'à maintenant<sup>5</sup>. Ainsi, au cours de cette période, il y eut un débat passionné dans certaines localités, reflétant une tension entre l'ancienne coutume et la pratique religieuse. Par ailleurs, à l'aide de la preuve par l'Écriture, il tend à démontrer que « *mulier* » désigne toutes les femmes : « Ainsi, en nommant la femme, l'Apôtre a nommé tout ce que dénote le terme *femme* »<sup>6</sup>. En d'autres termes, Saint Paul exhorte tout aussi bien les femmes mariées que les femmes non mariées à se couvrir la tête. En effet, l'Apôtre ne distingue pas explicitement les vierges des épouses ; de ce fait, son emploi du terme *femme* inclut toutes les femmes sans distinction de leur statut, qu'elles soient vierges, mariées ou veuves<sup>7</sup>. Il appuie son propos avec l'exemple de Eve et Marie, revenant ainsi à la définition et à la nature même de la femme<sup>8</sup>. Eve, première femme nommée *femme*, naît vierge d'un être lui aussi vierge<sup>9</sup>, et Marie, « bénie entre les femmes<sup>10</sup> », confirme que le terme inclut les vierges<sup>11</sup>. Cette démonstration ainsi que l'analyse des paroles de Saint Paul dans 1 Corinthiens permettent à l'auteur d'affirmer qu'elles doivent se voiler<sup>12</sup>. En outre, il soutient que la discipline ecclésiastique doit s'appliquer aux vierges et qu'il n'est pas acceptable que ces dernières revendiquent des priviléges particuliers. De plus, ni les femmes ascètes ni les hommes ascètes ne doivent exhiber leur vertu de manière ostentatoire<sup>13</sup>. Ces affirmations l'amènent à étudier tous les cas de figure concernant le statut des femmes : celui de fille, de fiancée, de célibataire, d'ascète et leurs exceptions éventuelles. Toutes ont l'obligation de porter le voile hormis la jeune fille impubère<sup>14</sup>. Toutefois, il met en exergue l'incohérence que suggère la dissimulation et l'affichage de la virginité. L'auteur attend des vierges qu'elles se comportent avec modestie et humilité, critiquant l'exposition hypocrite de la virginité. Selon lui, cela dénature l'esprit de ce vœu en cherchant la gloire humaine plutôt

<sup>3</sup> TERTULLIEN, *Le voile des vierges (De uirginibus uelandis)*, dans Sources chrétiennes n°424, Les éditions du cerf, Paris, 1997. Cf : I, p. 129-132.

<sup>4</sup> *Ibid.*, I : 4-5, p. 130.

<sup>5</sup> *Ibid.*, II, p. 132-134.

<sup>6</sup> *Ibid.*, IV : 8, p. 142 : « Sic et mulierum nominando quicquid est mulieris nominauit ».

<sup>7</sup> *Ibid.*, IV : 2-8, p. 140-142.

<sup>8</sup> *Ibid.*, V-VI, p. 144-150.

<sup>9</sup> *Ibid.*, V : 11, p. 148.

<sup>10</sup> Lc 1, 28.

<sup>11</sup> TERTULLIEN, *Le voile des vierges (De uirginibus uelandis)*... op.cit. Cf : VI : 2, p. 148-150.

<sup>12</sup> *Ibid.*, VII, p. 150-154.

<sup>13</sup> *Ibid.*, IX-X, p. 158-162.

<sup>14</sup> *Ibid.*, XI, p. 164-168.

que la faveur divine. Dès lors, l'état virginal, qui est une grâce divine, doit être vécu dans la discréption comme symbole d'une véritable dévotion envers Dieu<sup>15</sup>. Tertullien expose les dangers d'une incitation par les priviléges. Cette quête de gloire qui conduit à la séduction entraîne une faiblesse morale car les individus peuvent compromettre leurs valeurs pour maintenir leur statut. Ainsi, au-delà d'un danger moral, il existe également un danger spirituel<sup>16</sup>. La défense de l'opinion de Tertullien repose sur trois piliers distincts : celui de l'Écriture divine, celui de la nature observable et celui de la discipline ecclésiastique. L'humilité est une qualité primordiale pour Dieu, à l'inverse de l'ambition et du désir de plaire aux hommes<sup>17</sup> : « Il faut donc que les femmes en tout temps, en tout lieu marchent pleines du souvenir de la loi, prêtes et disposées à tout rappel de Dieu. Ainsi, sa présence en leur cœur se verra à leur tête<sup>18</sup> ». Dès lors, l'ensemble des femmes est exhorté à porter le voile comme symbole de modestie et de soumission divine, sans distinction de leur état ou de leur situation. *De virginibus uelendis* est un texte qui adopte principalement une approche doctrinale et théologique, dont l'objectif est de clarifier les points de doctrine concernant le principe de virginité à travers son usage des termes bibliques. Pour Tertullien, le voile n'est pas simplement une question de coutume culturelle, mais aussi une pratique ancrée dans une vérité chrétienne nécessaire pour préserver la modestie et la pureté des jeunes filles, tout en maintenant l'unité et la discipline au sein de l'Église<sup>19</sup>.

Au cours du IIe et IIIe siècle, on porte un intérêt particulier aux parures et aux ornementations féminines. Ces sujets sont immédiatement mis en lien avec l'expression de la pudeur et de la modestie que l'on attend des femmes chrétiennes. C'est un point que Tertullien a étudié dans son traité *De cultu feminarum*. Il y aborde la question de la toilette des femmes à travers le port de bijoux et d'étoffes précieuses. Dans le traité *De habitu Virginum* datant du IIIe siècle, Cyprien de Carthage (vers 200 - 258) s'inscrit dans la continuité des idées de Tertullien. Au sein de ce dernier, l'auteur se concentre sur le statut de la vierge et de tout ce qu'il implique. Ainsi, il dénonce les parures et les ornementations de manière très virulente. En d'autres termes, Cyprien critique l'apparence et ne parle pas spécifiquement du port du voile<sup>20</sup>. Sa défense de la pudeur et de la chasteté le conduit à dénoncer les tentations matérielles des femmes qui cherchent notamment à s'embellir. Pour introduire son propos, Cyprien défend dans son texte l'importance de la discipline et de la pureté de vie au sein de la foi chrétienne. Les deux aspects sont essentiels pour continuer d'avancer sur le chemin du salut et vivre en accord avec la doctrine divine. Ainsi, la pureté du corps et celle de l'esprit sont primordiales

---

<sup>15</sup> *Ibid.*, XIII, p. 170-172.

<sup>16</sup> *Ibid.*, XIV, p. 172-176.

<sup>17</sup> *Ibid.*, XVI, p. 178-180.

<sup>18</sup> *Ibid.*, XVII : 9 : « Oportet ergo tempore omni et omni loco memores legis incedere, paratas et instructas ad omnem Dei mentionem qui si fuerit in pectore, cognoscetur et in capite feminarum ».

<sup>19</sup> Sur le *De virginibus velandis* de Tertullien, voir : FAIVRE Alexandre, « Dieu a-t-il créé la femme voilée ? Du voile des vierges en particulier et de toutes les femmes en général : quelle histoire », *Revue des sciences religieuses* 77, n°1, 2003, p. 85-96.

<sup>20</sup> Sur la question des apparences, voir : LACHAUD Frédérique, « La critique du vêtement et du soin des apparences dans quelques œuvres religieuses, morales et politiques, XIIe-XIVe siècle », Paris, 2007.

pour glorifier Dieu et recevoir ses promesses célestes<sup>21</sup>. Selon lui, les vierges jouent un rôle et des responsabilités dans la spiritualité. La virginité semble être pour l'auteur un idéal dans la foi. Il exalte la vertu des vierges à travers leur continence, leur pureté et leur dévotion envers Dieu. Il démontre que la virginité est une vocation personnelle et une contribution au salut commun. Cependant, il met en garde contre les tentations et signale que cette voie exige une discipline et une certaine vigilance<sup>22</sup>. Dès lors, les femmes consacrées au Christ sont exhortées à ne pas chercher à s'embellir ou à plaire à quiconque, insistant ainsi sur le caractère virginal de leur statut. Pour appuyer son propos, Cyprien rappelle l'origine de la femme, une part de l'homme, prise et formée à partir de lui. Ainsi, Dieu qui promet la grâce de la continence à l'homme, la promet aussi à la femme car ils sont deux en une chair<sup>23</sup>. Mais si la virginité promet le royaume de Dieu, il n'est pas censé pour une vierge de s'appliquer au culte terrestre. En ce sens, le port des ornements qui ont pour objectif de plaire aux hommes est une offense envers Dieu :

Cependant, la continence et la pudeur ne consistent pas seulement dans l'intégrité de la chair, mais aussi dans l'honneur et la décence des vêtements et des ornements, afin que, selon l'apôtre, celle qui est célibataire soit sainte en corps et en esprit<sup>24</sup>.

Cyprien dissocie très clairement les deux statuts qui sont ceux de vierges et d'épouses. Cette distinction est importante car elle doit être visible : « Il convient de ne pas seulement être vierge, mais aussi de paraître et d'être reconnue comme telle : que personne en voyant un vierge, ne doute si elle est vierge<sup>25</sup> ». Cette distinction permet de mettre en lumière les attentes spécifiques de chaque état de vie. Dans sa fonction spirituelle et religieuse, il n'est pas nécessaire que la vierge cherche à plaire : « Pourquoi avance-t-elle, ornée, embellie, comme si elle avait ou recherchait un mari<sup>26</sup> ? ». Cyprien participe à cette délimitation des statuts féminins, et à la manière par laquelle ils se distinguent entre eux tout en invitant les vierges à une pureté totale, entièrement dédiée au service de Dieu. Il dénonce la vanité corporelle en soulignant que la véritable gloire pour un chrétien réside dans le sacrifice et la dévotion à Dieu et non dans l'apparence physique. Selon lui, les marques et la souffrance pour la foi sont les véritables ornements du corps<sup>27</sup>. En se reposant sur les enseignements de Paul et de Pierre, l'auteur appelle à une vie de piété où la beauté réside dans les actions pieuses et la pureté du cœur<sup>28</sup>. La modération et la décence sont les solutions face aux conséquences néfastes de l'excès et de l'ostentation sur la moralité et la conduite sociale<sup>29</sup>. L'enseignement de la Bible

<sup>21</sup> CYPRIEN DE CARTHAGE, *De habitu virginum*, dans Corpus Christianorum series latina III F, Turnhout Brepos publishers, Belgique, 2016. Cf. : I-II, p. 283-287.

<sup>22</sup> *Ibid.*, III-IV, p. 287-289.

<sup>23</sup> *Ibid.*, IV.

<sup>24</sup> *Ibid.*, V : « *Continentia uero et pudicitia non in sola carnis integritate consistit, sed etiam in cultus et ornatus honore pariter ac pudore, ut secundum apostolum quae innupta est, sancta sit corpore et spiritu* », p. 290.

<sup>25</sup> *Ibid.*, V : « *Virgo non esse tantum sed et intellegi debet et credi : nemp, cum uirginem uiderit, dubitet an uirgo sit* », p. 290-291.

<sup>26</sup> *Ibid.*, V : « *Quid ornata, quid compta procedit, quasi maritum aut habeat aut quaerat ?* », p. 291.

<sup>27</sup> *Ibid.*, VI, p. 292-293.

<sup>28</sup> *Ibid.*, VIII, p. 295-296.

<sup>29</sup> *Ibid.*, IX, p. 296-297.

guide les choix vestimentaires et prêche une image de dignité et de vertu. La modestie et la décence dans le choix des vêtements et des parures permettent d'éviter l'association à la luxure<sup>30</sup>. De ce fait, Saint Cyprien invite à la prudence et à la réflexion sur les priorités et les valeurs. L'excès matériel est un piège qui peut conduire à l'éloignement de Dieu<sup>31</sup>. Les parures et les outils de transformations physiques deviennent une perversion de la création divine et une corruption de la vérité naturelle. Il faut rejeter les pratiques qui dégradent ou falsifient ces dernières. Le respect de l'œuvre de Dieu et la préservation de l'apparence naturelle sont de mise<sup>32</sup>. Ces pratiques ont des conséquences néfastes, ainsi il faut s'éloigner des situations et des comportements qui menacent la pureté et la continence<sup>33</sup>. L'objectif est de préserver la pudeur et la chasteté, même dans des contextes sociaux comme ceux des bains publics. Les dangers de l'exposition immodeste du corps peuvent conduire à la débauche et à la luxure<sup>34</sup>. La virginité est une vertu sacrée et précieuse qu'il faut préserver. Saint Cyprien appelle à la fidélité et à la dévotion des vierges dans leur vocation afin d'obtenir les récompenses qui les attendent sur le chemin du salut<sup>35</sup>. Il met en avant l'importance de la discipline, de la justice, de la foi, de l'humilité, de la miséricorde et de l'unité fraternelle pour ceux qui marchent sur la voie de la continence et de la virginité<sup>36</sup>. Enfin, il rappelle aux vierges que leur comportement honorable est un moyen de contribuer à l'honneur de la virginité<sup>37</sup>. Le traité est très riche quand il s'agit de déterminer les enjeux et les responsabilités qui incombent au statut virginal. Et si le voile n'y est pas mentionné, il trouve sa place dans une interprétation relative au caractère de la vierge. Le traité souligne l'importance de la modestie, de la pureté et de la conformité à la création divine. Dans ce cadre, le port du voile peut être vu comme une pratique qui incarne ces principes. Les ornements et les vêtements luxueux comparés à la parure des prostituées sont contre-indiqués pour les vierges<sup>38</sup>, mais le voile, perçu comme un symbole de modestie, contraste avec ces derniers. En effet, le tissu qui couvre les cheveux de la vierge permet de traduire la simplicité et l'humilité, conformes à l'enseignement religieux. Par ailleurs, il peut être interprété comme une acceptation et un respect de la création divine, les vierges montrant qu'elles n'ont pas besoin de modifier leur apparence pour être dignes devant Dieu, respectant la nature qu'il leur a donnée. Le voile devient une barrière protectrice contre les tentations et les influences corrompues du monde extérieur, tout en exprimant leur dévotion exclusive à Dieu. Enfin, il permet aux vierges d'offrir un exemple visible de la discipline aux autres femmes. Il est un symbole d'engagement envers les principes chrétiens de modestie et de pureté, mais aussi envers leur spiritualité. A la différence de Tertullien, saint Cyprien s'adresse explicitement aux vierges consacrées et présente dans son traité des conseils pratiques et des exhortations morales, afin de les aider à vivre leur vocation chrétienne de manière fidèle et

<sup>30</sup> *Ibid.*, XII, p. 300-301.

<sup>31</sup> *Ibid.*, XIII, p. 301-303.

<sup>32</sup> *Ibid.*, XIV-XVI, p. 303-307.

<sup>33</sup> *Ibid.*, XVII-XVIII, p. 308-310.

<sup>34</sup> *Ibid.*, XIX, p. 310-312.

<sup>35</sup> *Ibid.*, XX-XXII, p. 312-316.

<sup>36</sup> *Ibid.*, XXIII, p. 317-319.

<sup>37</sup> *Ibid.*, XXIV, p. 319-320.

<sup>38</sup> *Ibid.*, XII : « Ornamentorum ac uestium insignia et lenocinia formarum non nisi prostitutis et impudicis feminis congruunt et nullarum fere preciosior cultus est quam quarum pudor uilis est. », p. 300.

virtueuse. Le voile, à travers ces discours, devient un pont entre le terrestre et le divin, marquant une séparation entre la femme pieuse et le monde profane. Cependant, il n'est pas seulement une barrière entre la femme et le monde extérieur, il est également le reflet d'une discipline intérieure et d'un abandon total à la volonté divine. Si la pudeur est une qualité valorisée pour tous, il est significatif qu'elle est particulièrement exigée des femmes.

### Un symbole de dignité et de moralité féminine

Ces notions demeurent un enjeu significatif au cours du Moyen Age. La femme doit correspondre à l'image élaborée pour elle par la société de confession chrétienne. La modestie et la pudeur ne sont pas seulement des qualités attendues des vierges consacrées. En effet, toutes les femmes sont exhortées à devenir des exemples de piété. Le voile devient le symbole des attentes que l'on a envers les femmes. Il est l'expression de la dignité et incite le respect, car le terme « pudeur » regroupe « plusieurs notions telles que l'honneur, la décence, l'honnêteté, ou le respect d'une morale religieuse<sup>39</sup> ». D'après la chronique d'Hélinand de Froidmont (vers 1120 - vers 1178), Dunstan (vers 909-988), un saint anglo-saxon évêque de Cantorbéry, intervient dans une situation dans laquelle il est question d'une jeune fille voilée agressée. Après avoir appris que cette dernière, confrontée au roi a pris le voile pour protéger son honneur et que malgré cela, il le lui arracha et lui fit violence en dépit de sa résistance, Dunstan décide de se rendre auprès de celui-ci afin de le réprimander pour son adultère<sup>40</sup>. Dans ce contexte, le voile associé à la chasteté, fait office de protection. Le roi, en plus de commettre un adultère, n'a pas respecté l'état de la jeune fille qui, avec son voile, exprimait son statut virginal. Le voile suggère à la fois une pudeur physique, mais aussi morale.

De plus, il est un objet qui s'oppose aux tentations pêcheresses auxquelles les femmes peuvent succomber. A titre d'exemple, Burchard de Worms (965-1025) au début du XIe siècle, dénonce dans son *Decretum libri viginti*, les femmes nobles qui après être devenues veuves se voilent et choisissent de mener une vie de luxe et de frivolité dans leur demeure. Il est décreté que les évêques doivent les avertir et les instruire pour les aider à veiller sur leur salut, ce qui implique une surveillance spirituelle et morale renforcée. Pour l'auteur, vivre de manière inconsidérée et se laisser aller à la frivolité peut être extrêmement dangereux pour leur âme, en faisant référence à la tentation de se complaire dans les plaisirs mondains, considérés comme

<sup>39</sup> DE RASSE Marie, « Vêtement féminin et pudeur. L'exemple parisien, XIVe-XVe siècles », *Hypothèses*, n°13, 2010/1, p. 119 : « le terme latin *pudor* utilisé par saint Augustin est souvent traduit par le mot « pudeur », alors qu'il recouvre en réalité plusieurs notions telles que l'honneur, la décence, l'honnêteté, ou encore le respect d'une morale religieuse. Sa définition serait alors liée au regard porté sur un acte par des tiers. Dans ce sens, la notion de pudeur est fonction du regard porté, soit par les contemporains (pudeur sociale), soit par Dieu (pudeur religieuse). ».

<sup>40</sup> HELINAND DE FROIDMONT, *Chronicon*, LLT, lib. : 46, annus : 966, col. 900 : « Venit aliquando, cum esset adolescens, in monasterium, quod situm est Vultumniae ; ubi quaedam puella de nobilibus Anglorum orta, inter sanctimoniales in communi habitu nutriebatur ; quam videns et concupiscens, misit pro illa ; quae timens pudori suo, raptum velum a quadam sanctimoniali capiti suo imposuit, et sic ad regem ivit. Quam videns ille, quam subito, inquit, sanctimonialis effecta es ! Et ablato velo, renitenti vim intulit. Hoc sciens Dunstanus, contristatus valde venit ad regem. Cui venienti cum rex occurseret, et eum, ut solebat, per manum ducere vellet, Dunstanus manum suam turbato vultu retraxit, nec ea contingi a rege passus est. Quem de adulterio increpans, ait : « Lava prius manus tuas per poenitentiam, ut possis tenere manum pontificis » ».

une menace pour leur vie spirituelle : « une veuve qui se complaît dans les plaisirs est morte, même si elle vit<sup>41</sup> ». Ainsi, il est important de prêcher la vertu et la sobriété spirituelle tout en dénonçant les comportements hypocrites et superficiels de certaines femmes qui adoptent des signes extérieurs de piété sans changer de mode de vie. A travers le rôle des évêques est mis en évidence l'autorité ecclésiastique qui cherche à contrôler les comportements des fidèles. Dans cet exemple, les conceptions de libre arbitre et de liberté peuvent être exercées seulement dans la limite de la morale chrétienne. L'auteur nous met en garde contre le danger de l'indulgence et de la débauche qui mène à la mort spirituelle. En outre, il est essentiel de faire remarquer que la critique de Burchard de Worms s'adresse en particulier aux femmes nobles. Nous pouvons donc suggérer qu'il existe une tension entre les priviléges sociaux et les attentes spirituelles. Ce chapitre expose une forme d'inquiétude quant à l'influence morale de ces femmes sur les personnes qui les entourent. C'est pour cette raison que le texte devient aussi un moyen de les inciter à devenir des exemples de piété et de modestie pour les autres. Dans ce cadre, on attend des femmes qui portent le voile qu'elles soient morales et vertueuses. Dès lors, dans sa représentation collective c'est ce qu'il suppose de la personne qui le porte.

Konrad von Megenberg (1309-1374) dans son traité *Yconomica* datant du XIV<sup>e</sup> siècle, parle de l'imperfection et de la fragilité du sexe féminin. Dans le chapitre 20 du Livre III, il évoque certaines caractéristiques de la vie religieuse féminine, et témoigne également du symbolisme du voile et des notions qui lui sont attachées :

Afin que la femme vierge marche dans l'Église de manière remarquable et distinguée, et montre l'honneur de son corps sanctifié dans la liberté de sa tête, elle est donc ornée de la gloire du voile et couronnée comme d'une couronne de pudeur virginalie.

Car le voile symbolise l'acte de cacher.

Ce que nous voulons cacher pour qu'il ne soit pas souillé par des actions ou terni par la poussière, nous le couvrons de voiles.

Ainsi, les vierges consacrées doivent être cachées, restant claires et sincères loin de toute poussière de délectation terrestre et de toute souillure des désirs charnels, comme méprisant le royaume du monde et rejetant toute parure du siècle.

Le voile est noir pour signifier l'humilité du cœur et est placé sur la tête, où toutes les facultés de l'âme sont gravées et fondées, à savoir le toucher, le goût, l'odorat, l'ouïe, la vue et les sens intérieurs, pour indiquer que tous les appétits de l'âme virginalie sont voilés et sécurisés contre les séductions du monde par la profession virginalie.

Je dis « contre toutes les séductions du monde », car pour parvenir à une virginité sainte et agréable à Dieu, l'intégrité corporelle ne suffit pas, mais il faut aussi la pureté de l'esprit et l'immunité des soucis mondains<sup>42</sup>.

<sup>41</sup> BURCHARD DE WORMS, *Decretum libri viginti*, dans *Patrologia Latina* Volume 140, 1853. Cf : Livre VIII, chapitre 37, col. 0798D : « De nobilibus feminis quae, postquam velatae fuerint, domi in deliciis residere delectantur. De nobilibus feminis quae amissis viris repente velantur, et in propriis domibus diversas necessitates opponentes residere delectantur, de quibus in aliis conventibus coram serenitate vestra jam dudum ventilatum et definitum est, majori solerti que studio admonendas et instruendas ab episcopis statuimus, quatenus sua saluti consulant, ne sic indiscrete vivendo, et propria noxia que libertate utendo, et per diversa vagando, periculum animarum suarum incurvant, semper illud apostolicum ante oculos habentes, quo dicitur : Vidua quae in deliciis est, vivens mortua est. ».

<sup>42</sup> KONRAD VON MEGENBERG, *Yconomica*, eMGH, *Staatsschriften* 3,2, lib. III, Tract. : 2, Cap. : 20, p. 347 : « Sed ut virgo femina in ecclesia notabilis et insignis incedat atque honorem sanctificati corporis in libertate capit is

En effet, le voile n'est pas un simple vêtement, il est aussi un symbole de protection, d'humilité et de pureté qui traduit l'engagement spirituel et moral des vierges consacrées. Cependant, cette conception de la pureté féminine nécessite d'être cachée, ce qui suggère une forme de contrôle sur la visibilité et l'expression de la féminité. L'auteur, à travers sa réflexion, démontre que les attentes envers les vierges relèvent de l'intégrité physique incluant une pureté intérieure et une dévotion complète à Dieu, libre des distractions et des séductions du monde, privilégiant ainsi un caractère ascétique. Il est nécessaire pour les vierges d'être humbles et douces de cœur, et cette humilité se caractérise par le voile noir. En outre, la pudeur est une vertu essentielle qui influence de manière positive le caractère moral et spirituel des femmes :

Car la beauté de toutes les femmes est d'être pures, c'est-à-dire d'être modestes dans tous leurs actes, accompagnées de la véritable pudeur féminine.

Car selon le bienheureux Cyprien, la cinquième gradation de l'abus est une femme sans pudeur.

Mais la pudeur, selon lui, possède la chasteté, refrène l'avarice, évite les querelles, apaise la colère, occupe la luxure, tempère la cupidité, châtie la lascivité, évite l'ivresse, ne multiplie pas les paroles vaines, purifie toutes les convoitises de la glotonnerie, condamne tout vol, restreint tous les vices, nourrit toutes les vertus et tout ce qui est louable devant Dieu et devant les hommes bons<sup>43</sup>.

L'auteur rappelle les enseignements de Cyprien en présentant la pudeur comme une qualité qui protège des abus moraux et qui nourrit toutes les autres vertus associées. En effet, cette valeur est primordiale pour atteindre l'exemplarité d'une vie pieuse et respectable, autant devant Dieu que devant les hommes. De plus, elle devient pour les femmes, un moyen d'éviter de succomber aux sept péchés capitaux que cite l'auteur : la colère, la luxure, l'avarice, la paresse, l'envie, l'orgueil et la gourmandise. Même si cet extrait nous offre une vision cohérente et traditionnelle de la pudeur féminine, d'autres interprétations montrent leurs limites. La notion de beauté est limitée à des critères moraux spécifiques, négligeant toute diversité. L'extrait attribue à la pudeur un rôle presque omnipotent dans la moralité féminine en affirmant qu'elle soutient et renforce d'autres vertus telles que la chasteté ou la modération. Elle devient un

---

ostendat, idcirco gloria velaminis insignitur et quasi corona virginalis pudicicie coronatur. Velum enim occultacionem figurat. Que namque occultare volumus, ne actibus polluantur aut pulveribus denigrentur, velaminibus operimus. Sic et virgines professe occultate debent esse, ut clare et sincere maneant ab omni pulvere terrene delectacionis et ab omni macula carnalium desideriorum quasi contempnentes regnum mundi et omnem ornatum seculi refutantes. Est autem velum nigrum ad significandum cordis humilitatem et in capite ponitur, in quo omnes vires anime insculpte sunt ac fundate, scilicet tactus, gustus, odoratus, auditus et visus atque sensus interiores, ad connotandum omnes appetitus anime virginalis ab illecebris mundi velatos ac securatos esse per virgineam professionem. Dico autem « ab omnibus illecebris mundi », quoniam ad sanctam et deo gratam virginitatem non sufficit corporis integritas, sed etiam requiritur mentis puritas et a curis mundanis immunitas. ».

<sup>43</sup> *Ibid.* : « Quoniam omnium feminarum decor est, ut sint pudice, id est in omnibus actibus suis modeste, muliebri verecundia comitante. Nam secundum beatum Cipriani quintus abusionis gradus est femina sine pudicicia. Sed pudicicia secundum ipsum castitatem habet, avariciam refrenat, lites devitat, iras mitigat, libidinem occupat, cupiditatem temperat, lasciviam castigat, ebrietatem cavet, verba non multiplicat, gule concupiscentias ob purgat, furtum omnino dampnat, omnia vicia restringit, omnes virtutes et quicquid coram deo et hominibus bonis laudabile est, nutrit. ».

instrument de contrôle des vices de la société. C'est une manière de discipliner et de restreindre le comportement féminin, dans une société patriarcale qui cherche à réguler la conduite des femmes selon des standards spécifiques. La proclamation que la pudeur est reconnue devant Dieu et devant les hommes reflète une vision dualiste de la morale, dans laquelle le comportement vertueux est récompensé et l'autre puni.

En outre, pour illustrer ce propos, les représentations iconographiques se font le témoin de cette symbolique. La Vierge Marie et les saintes sont en grand majorité représentées voilées, ce qui montre à quel point le voile est intégré dans la conception de la sainteté féminine. En ce qui concerne la Vierge Marie, son voile symbolise à la fois son humilité et sa pureté. Ces représentations participent à la distinction que l'on fait entre la femme pieuse et la femme pécheresse.

Toutefois, et nous devons le dire, le voile n'est pas seulement l'expression de cette morale religieuse. Les travaux historiques sur son usage antique montre qu'il est également un objet de désir. Le voile est à la fois pudeur et parure. En effet, il est porteur de sens pour le regard et est porté pour être vu. Et parce que le voile ne couvre pas ce qui est caché, mais plutôt ce que tout le monde connaît, il peut avoir une fonction érotique<sup>44</sup>. Pourtant, la grande majorité des penseurs chrétiens qui font la mention de cette pratique, définissent le voile comme un moyen de cacher cette beauté. Une des raisons les plus utilisées pour légitimer le port du voile est d'éviter de troubler la sérénité angélique des prêtres et la crainte qu'ils n'aient ainsi à « rougir »<sup>45</sup>. C'est pourquoi il ne faut pas se limiter à la conclusion selon laquelle le voile est seulement une marque de réserve et de pudeur, des qualités attendues pour les femmes. Il faut pour mieux aborder cette question, s'intéresser aux attitudes à l'égard du voile, c'est-à-dire aux fonctions et valeurs suivant les contextes et les gestes qui leur sont associés<sup>46</sup>. A titre d'exemple, les travaux sur le voile de l'historien Emmanuel Bain permettent d'aborder ce dernier avec une perspective différente dans le discours ecclésiastique<sup>47</sup>.

---

<sup>44</sup> LAMBIN Rosine, *Le voile des femmes : un inventaire social et psychologique*, (*Studia Religiosa Helvetica* : Series altera. 3), Peter Lang, Bern, 1999.

<sup>45</sup> Hugues de Saint-Cher 1703 : 102r : *Propter reverentiam sacerdotum hoc addit, ut respiciat eos, quia non erubuerunt sacerdotes.*

<sup>46</sup> GHERCHANOC Florence, « Chapitre 5 : Jeux de voiles, ou comment énoncer la beauté des femmes dans l'Antiquité grecque », dans FOEHR-JANSSENS Yamina (dir.), NAEF Silvia (dir.) et SCHLAEPPER Aline (dir.), *Voile, corps et pudeur. Approches historiques et anthropologiques*, Labor et Fides, Genève, 2015.

<sup>47</sup> Voir : BAIN Emmanuel, « Le Féminin, le voile et la honte dans le discours ecclésiastique (XIIe- XIIIe siècle) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°47, Paris, 2018.

## Bibliographie

### Sources primaires :

BURCHARD DE WORMS, *Decretum libri viginti* (Livres VIII et IX), (XIe) dans *Patrologia Latina* Volume 140, [col. 0787 – col. 0829], 1853.

CYPRIEN DE CARTHAGE, *De habitu virginum*, (v. 249), dans *Corpus Christianorum series latina III F*, Turnhout Brepos publishers, Belgique, 2016.

HELINAND DE FROIDMONT, *Chronicon*, (XIIIe) dans *Patrologie de Migne* (vol.212), lib. : 46, annus : 966.

KONRAD VON MEGENBERG, *Yconomica*, (XIe) éd. S. Krüger, *Staatsschriften 3,2*, lib. : III, 1977.

TERTULLIEN, *La toilette des femmes (De cultu seminarum)*, (v. 198-206), dans *Sources chrétiennes n°173*, Les éditions du Cerf, Paris, 1971.

TERTULLIEN, *Le voile des vierges (De uiginibus uelandis)*, (v. 206), dans *Sources chrétiennes n°424*, Les éditions du cerf, Paris, 1997.

### Ouvrage spécialisée :

BOULOGNE Jacques, « Se couvrir ou se découvrir la tête », *Le corps dans les cultures méditerranéennes*, éd. Paul Veyne et al., Presses universitaires de Perpignan, 2007.

CHAPERON Sylvie (dir.), GRAND-CLEMENT Adeline (dir.), MOUYSSET Sylvie (dir.), *Histoire des femmes et du genre. Historiographie, sources et méthodes*, Armand Colin, Paris, 2022.

GOMEZ Elsa (dir.) et DAVID-CHAPY Aubrée, *Le sceptre et la quenouille. Être femme entre Moyen Age et Renaissance*, In fine, 2024.

GUITTON Laurent et VECCHIO Silvana, *La fabrique de la morale au Moyen Age : Vices, normes et identités (Bretagne, XIIe-XVe siècle)*, Presses universitaires de Rennes, Rennes, 2022.

HELVETIUS Anne-Marie, « *Virgo et virago* : réflexions sur le pouvoir du voile consacré d'après les sources hagiographiques de la Gaule du Nord », SANSTERRE Jean-Marie, *Femmes et pouvoirs des femmes à Byzance et en Occident (VIe-Xe siècles)*, Publications de l'Institut de recherches historiques du Septentrion, 1999, p. 189-203.

LETT Didier, *Hommes et femmes au Moyen Age : Histoire du genre, XIIe-XVe siècle*, Armand Colin, Paris, 2013.

MUZZARELLI Maria Giuseppina, *Histoire du voile. Des origines au foulard islamique*, Bayard, Paris, 2017.

LAMBIN Rosine, *Le voile des femmes : un inventaire social et psychologique*, (*Studia Religiosa Helvetica* : Series altera. 3), Peter Lang, Bern, 1999.

L'HERMITE-LECLERQ Paulette, *L'Église et les femmes dans l'occident chrétien des origines à la fin du Moyen Age*, Brepols, Paris, 1997.

PELLEGRIN Nicole, *Voiles : une histoire du Moyen Age à Vatican II*, CNRS éditions, Paris 2017.

PERROT Michelle et DUBY Georges, *Histoire des femmes en Occident. Tome 2, Le Moyen Age*, Plon, Paris, 1991.

#### Articles :

BAIN Emmanuel, « Le Féminin, le voile et la honte dans le discours ecclésiastique (XIIe- XIIIe siècle) », *Clio. Femmes, Genre, Histoire*, n°47, Paris, 2018.

DE RASSE Marie, « Vêtement féminin et pudeur. L'exemple parisien, XIVe-XVe siècles », *Hypothèses*, n°13, 2010, p. 119-128.

FAIVRE Alexandre, « Dieu a-t-il créé la femme voilée ? Du voile des vierges en particulier et de toutes les femmes en général : quelle histoire », *Revue des sciences religieuses* 77, n°1, 2003, p. 85-96.

LACHAUD Frédérique, « La critique du vêtement et du soin des apparences dans quelques œuvres religieuses, morales et politiques, XIIe-XIVe siècle », Paris, 2007.

LAMBIN Rosine, « Paul et le voile des femmes », *Clio. Histoire, femmes et sociétés*, n°2, 1995, p. 4.

MATTEI Paul, « Nature, histoire et morale dans le *De cultu feminarum* de Tertullien », *Viva Latina*, n°120, 1990, p. 21-30.

PERRIN Michel Jean-Louis, « L'expression de la notion de beauté dans les Traité de Cyprien », *Collection de l'Institut des Sciences et Techniques de l'Antiquité*, n°903, 2003, p. 173-180.